

Page: 1/9

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 53 (remplace la version 52) Révision: 16.01.2023

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit Re-Odouriser MINT
- · Code du produit 86229
- UFI: 6EW0-80T7-800T-4SDD
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
  POUR USAGE PROFESSIONNEL ET INDUSTRIEL SEULEMENT
- · Emploi de la substance / de la préparation agent rafraîchissant
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur :

KENT France SAS 29 RUE CHARLES EDOUARD JEANNERET TECHNOPARC 78300 POISSY

Tel: 01 82 03 02 15 Heures de bureau, de 08.00 à 17.00

Fax: 01.82.03.02.82 SDS@kenteurope.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre anti-poison 24 heures le numéro de téléphone d'urgence ORFILA (INRS):+ 33 (0)1 45 42 59 59

# RUBRIQUE 2: Identification des dangers

# 2.1 Classification de la substance ou du mélange Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Aerosol 1 H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger





GHS02

GHS07

- · Mention d'avertissement Danger
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: propane-2-ol
- · Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P260 Ne pas respirer les aérosols.

(suite page 2)

Page : 2/9

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 53 (remplace la version 52) Révision: 16.01.2023

#### Nom du produit Re-Odouriser MINT

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

(suite de la page 1)

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les

lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

#### 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Non applicable. · **vPvB:** Non applicable.

# RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

Description: Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

Composants contribuant aux dangers:			
CAS: 115-10-6 EINECS: 204-065-8 Reg.nr.: 01-2119472128-37		♠ Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	75-100%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Reg.nr.: 01-2119457558-25		♦ Flam. Liq. 2, H225; ♦ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	10-25%

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

# 4.1 Description des mesures de premiers secours

- · après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- après ingestion : Faire boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

# RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

# 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'indendie à l'environnement.

CO2, poudre d'extinction ou brouillard d'eau. Combattre les foyers importants par de brouillard d'eau ou de la mousse résistant à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.

# 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

# 5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité :

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Porter un appareil de protection respiratoire.

Autres indications Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir éloignées les sources d'incendie

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

(suite page 3)

Page : 3/9

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 53 (remplace la version 52) Révision: 16.01.2023

#### Nom du produit Re-Odouriser MINT

(suite de la page 2)

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Laisser évaporer.

Assurer une aération suffisante.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

# 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

### Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (due p.ex. à des lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

Ne pas pulvériser vers une flamme ou un corps incandescent.

# 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

· Stockage:

# Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Stocker dans un endroit frais.

Respecter les prescriptions légales sur le stockage d'emballages à air comprimé.

· Indications concernant le stockage commun : non nécessaire

#### · Autres indications sur les conditions de stockage :

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré

· Classe de stockage : 2 B

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants	présentant des	valeurs-seuil a	à surveiller par	poste de travail :

# 115-10-6 oxyde de diméthyle

VLEP Valeur à long terme: 1920 mg/m³, 1000 ppm

67-63-0 propane-2-ol

VLEP Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm

Informations relatives à la réglementation VLEP: ED 1487 05.2021

DNEL	
------	--

#### 115-10-6 oxyde de diméthyle

Inhalatoire Long terme systémique 1.894 mg/m3 (Travailleur)

#### 67-63-0 propane-2-ol

		26 mg/kg/day (Cochon d'Inde)
Dermique	Long terme systémique	319 mg/kg/day (Cochon d'Inde)
		888 mg/kg bw/day (Travailleur)
Inhalatoire	Long terme systémique	89 mg/m³ (Cochon d'Inde)
		500 mg/m3 (Travailleur)

# PNEC

#### 115-10-6 oxvde de diméthyle

PNEC 0,155 mg/l (Aqua (eau douce))

1.549 mg/l (Aqua (intermittent))

0,016 mg/l (Aqua (marine))

0,681 mg/l (Sédiments d'eau douce)

0,069 mg/l (Sédiments de l'eau de mer)

0,045 mg/l (Sol)

(suite page 4)

Page : 4/9

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 24.01.2023 Numéro de version 53 (remplace la version 52) Révision: 16.01.2023

# Nom du produit Re-Odouriser MINT

(suite de la page 3)

### 67-63-0 propane-2-ol

PNEC 140,9 mg/l (Aqua (eau douce))

140,9 mg/l (Aqua (intermittent))

140,9 mg/l (Agua (marine))

552 mg/kg (Sédiments d'eau douce)

552 mg/kg (Sédiments de l'eau de mer)

2.251 mg/l (Station d'épuration) (Assessment factor 1)

28 mg/kg (Sol)

- Indications complémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

Eviter tout contact avec les yeux

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

#### Protection respiratoire :

Uniquement pour le travail au pistolet sans aspiration suffisante.

Filter A2 / P3 (EN 14387)

Protection des mains :



Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

# Matériau des gants

Tous gants de protection chimique certifiés selon la norme EN 374

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0.4 mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

### Temps de pénétration du matériau des gants

Valeur pour la perméabilité: taux 6 > 480 minutes.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection.

· Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- · Indications générales.

· État physique Aérosol Couleur: incolore · Odeur : agréable

· Seuil olfactif: Non déterminé · Point de fusion : non déterminé

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition non applicable, s'agissant d'un aérosol

Inflammabilité Non applicable.

(suite page 5)

Page: 5/9

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 53 (remplace la version 52) Révision: 16.01.2023

Nom du produit Re-Odouriser MINT

(suite de la page 4)

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

 inférieure :
 2,0 Vol %

 supérieure :
 26,2 Vol %

· **Point d'éclair :** non applicable, s'agissant d'un aérosol

Température d'inflammation : 240 °C
Température de décomposition : Non déterminé.

PH Le mélange n'est pas soluble (dans l'eau).

· Viscosité :

Viscosité cinématique Non déterminé.

dynamique: Non déterminé.

Solubilité

· l'eau : non ou peu miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)
· Pression de vapeur à 20 °C: non ou peu miscible
Non déterminé.
4000 hPa (3000 mm Hg)

Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C:
 Densité relative.
 Densité de vapeur:
 Non déterminé.
 Non déterminé.

9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme : Aérosol

· Indications importantes pour la protection de la santé et

de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion : Non déterminé.

· Teneur en solvants :

· solvants organiques 686 g/l VOC

· Modification d'état

· Vitesse d'évaporation. Non applicable.

· Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles néant Gaz inflammables néant

\* Aérosols Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut

éclater sous l'effet de la chaleur.

Gaz comburants
Gaz sous pression
Liquides inflammables
Matières solides inflammables
Substances et mélanges autoréactifs
Liquides pyrophoriques
Matières solides pyrophoriques
Matières et mélanges auto-échauffants
Matières et mélanges auto-échauffants

Matières et mélanges auto-échauffants
Substances et mélanges qui dégagent des gaz
inflammables au contact de l'eau
Liquides comburants
Matières solides comburantes
Peroxydes organiques
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux
Explosibles désensibilisés
néant

# RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

Page : 6/9

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 53 (remplace la version 52) Révision: 16.01.2023

Nom du produit Re-Odouriser MINT

(suite de la page 5)

10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

### 67-63-0 propane-2-ol

 Oral
 LD50
 5.840 mg/kg (rat)

 Dermique
 LD50
 13.400 mg/kg (Lapin)

de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

des yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

- Sensibilisation: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- 11.2 Informations sur les autres dangers
- Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

#### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### · 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique :			
115-10-6 oxyd	115-10-6 oxyde de diméthyle		
EC50 (48 hr)	>4.000 mg/l (Daphnia magna)		
EL50 (48 hr)	4.001 mg/l (Daphnia magna)		
LC50 (48 hr)	755.549 mg/l (Daphnia magna)		
LC50 (96 hr)	154,9 mg/l (Algues)		
	4.001 mg/l (Poecilia reticulata)		
67-63-0 propai	ne-2-ol		
EC50 (48 hr)	13.299 mg/l (Daphnia magna)		
LC50 (24 hr)	9.714 mg/l (Daphnia magna)		
LC50 (96 hr)	4.200 mg/l (FSH) (dynamic)		
	9.640 mg/l (Pimephales promelas)		
LOEC (8 days)	1.000 mg/l (Algues)		

- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- 12.7 Autres effets néfastes
- Autres indications écologiques :
- · Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

- FI

Page: 7/9

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 53 (remplace la version 52) Révision: 16.01.2023

Nom du produit Re-Odouriser MINT

(suite de la page 6)

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

	3 · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
· Catalogue européen des déchets		
	DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT	
20 01 00	fractions collectées séparément (sauf section 15 01)	
20 01 13*	solvants	
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS	
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)	
15 01 04	emballages métalliques	

Emballages non nettoyés :

Inflammable

· Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Inform	nations relatives	au transport
---------------------	-------------------	--------------

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· ADR, IMDG, IATA UN1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR 1950 AÉROSOLS
IMDG AEROSOLS
IATA AEROSOLS, flammable

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR



· Classe 2 5F Gaz. · Étiquette 2.1

· IMDG, IATA



 · Class
 2.1 Gaz.

 · Label
 2.1

14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA néan

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin:

14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateurAttention: Gaz.No EMS:F-D,S-U

· Stowage Code SW1 Protégé des sources de chaleur

SW22 Pour les aérosols avec une capacité maximale de 1 litre: Catégorie A. Pour les aérosols avec une capacité supérieure à 1 litre: Catégorie B. Pour les aérosols DÉCHETS: Catégorie C, des locaux

d'habitation.

Segregation Code SG69 Pour les aérosols avec une capacité maximale de 1 litre:

Séparation des matières comme pour la classe 9. Stow "séparé de« classe 1 sauf pour la division 1.4. Pour les aérosols avec une

Page: 8/9

(suite de la page 7)

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 53 (remplace la version 52) Révision: 16.01.2023

#### Nom du produit Re-Odouriser MINT

capacité supérieure à 1 litre: Séparation des matières comme pour la subdivision appropriée de la classe 2. Pour les aérosols déchets: Séparation des matières comme pour subdivision appropriée de la classe 2.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux

instruments de l'OMI Non applicable.

Indications complémentaires de transport :

ADR

· Quantités limitées (LQ)

· Quantités exceptées (EQ) Code: E0

Catégorie de transport

Code de restriction en tunnels

·IMDG

· Limited quantities (LQ) 1L · Excepted quantities (EQ) Code: E0

Non autorisé en quantités exceptées

Non autorisé en tant que quantité exceptée

· "Règlement type" de l'ONU: UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales :
- Directives techniques air :

Classe	Part en %	
NK	92,0	

· Classe de pollution des eaux : Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 9)

Page: 9/9

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version 53 (remplace la version 52) Révision: 16.01.2023 Date d'impression: 24.01.2023

# Nom du produit Re-Odouriser MINT

(suite de la page 8)

# · Phrases importantes

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### · Service établissant la fiche technique : Service protection de l'environnement

Date de la version précédente: 17.06.2022

· Numéro de la version précédente: 52

### Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1A Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1

: Aérosols – Catégorie 3 Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2 STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

\* Données modifiées par rapport à la version précédente \*